



Fournisseur accès internet et obligation de paiement

Par Visiteur

Bonsoir,

Je viens de recevoir un courrier de mon FAI me disant que je bénéficiais d'internet mais que le service ne m'était pas facturé depuis plusieurs mois. Après vérification de ma part suite à ce courrier, orange ne me facture pas mon accès internet depuis 10 mois. Il me propose des facilité de paiement(c'est la moindre des chose) mais l'erreur émanant de leur part existe t il un recours afin d'en être exempt(même en résiliant mon abonnement)?Cordialement

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

L'erreur de Orange n'est pas de nature à vous exonérer du paiement que vous auriez normalement dû payer. Dans la mesure où vous avez profité du service, vous êtes redevable.

L'envoi d'une facture mensuelle n'a rien d'obligatoire, au contraire, c'est une mesure protectrice pour Orange. Cela lui permet de couper le service au premier défaut de paiement. Elle peut donc tout à fait vous demander de payer le tout maintenant.

Bien cordialement.